



**Association canadienne pour l'éducation médicale
Comité exécutif de l'ACÉM – Coordonnateur/coordonnatrice de l'adhésion –
Tâches et responsabilités**

Le coordonnateur/la coordonnatrice de l'adhésion de l'ACÉM œuvre à titre de représentant(e) ayant droit de vote au sein du comité exécutif de l'ACÉM. Il/elle est élu(e) pour un mandat de deux (2) ans et est rééligible pour un (1) mandat supplémentaire de deux (2) ans. À ce titre, il/elle s'acquitte des responsabilités afférentes aux membres du comité exécutif de l'ACÉM, tel qu'il est stipulé dans le règlement de l'ACÉM.

Le coordonnateur/la coordonnatrice de l'adhésion de l'ACÉM participe à des téléconférences mensuelles du comité exécutif de l'ACÉM et participe ou assiste également à des réunions du Conseil d'administration de l'ACÉM. Les membres du comité exécutif de l'ACÉM se rencontrent mensuellement par le biais d'une téléconférence. Une rencontre en personne a lieu annuellement dans le cadre de l'assemblée générale annuelle qui se tient en mai.

Le coordonnateur/la coordonnatrice de l'adhésion assure un leadership auprès des membres du comité exécutif de l'ACÉM en ce qu'il ou elle parvient à accroître le nombre de membres en :

- veillant à ce que l'ACÉM continue à offrir des avantages à valeur ajoutée à ses membres;
- donnant des directives quant à la façon d'attirer de nouveaux membres au sein de l'organisation;
- élaborant des stratégies visant à favoriser le maintien des membres au sein de l'Association;
- s'assurant que nous continuions à répondre aux besoins de nos membres;
- offrant des indications quant aux frais d'adhésion.